

CERTIFICAT

La soussignée, Manon BEI-ROLLER, bourgmestre de la commune de Dippach, certifie par la présente qu'une autorisation de bâtir plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée en date du 15 juillet 2022 conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

Numéro de l'autorisation : 61 / 2022

Objet de l'autorisation : Rénovation de la façade avec mise en place d'un échafaudage.

Nom et adresse du requérant : Monsieur Rico Niro
1, rue Kierker
L-4994 Sprinkange

Localisation de la construction : 1, rue Kierker
L-4994 Sprinkange
Num.cad. 2382 / 2708
Sect. C de Sprinkange
Commune de Dippach

Le public peut prendre inspection à la maison communale des plans afférents appartenant à l'autorisation de construire, pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.

La bourgmestre,
Manon BEI – ROLLER

Le présent certificat est à afficher par le maître de l'ouvrage aux abords du chantier, de manière aisément visible et lisible à partir de la voie publique par les personnes intéressées.